

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTINE-EN-PLAINE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Membres : 23

Présents : 16

Votants : 22

Date convocation : 7 décembre 2022

Date affichage : 7 décembre 2022

Le conseil municipal de Castine-En-Plaine légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Rocquancourt, mardi 13 décembre 2022 à 19h, sous la présidence de Madame Florence BOUCHARD, maire

Étaient présents : MATHON Patrice, SUEUR Jézabel, ROBERT Franck, MAUNOURY Stéphane, LEBRETON Magalie, TANI Yolande, CHESNEL Michelle, JACQUES Sylvie, HAY Xavier, DESBONNES Chantal, CECIRE Sandrine, VILLAIN Frédéric, DEGRENNE Fabrice, BIRGUL Hacer, HUBERT Romain.

Absents excusés : VIVIEN Béatrice (pouvoir à Jézabel Sueur), ANTOINE Jean-Jacques (pouvoir à Florence Bouchard), CARDON Vincent (pouvoir à Xavier Hay), BODIN Éric (pouvoir à Stéphane Maunoury), DORE Myriam (pouvoir à Patrice Mathon), CARLAT Céline (pouvoir à Yolande Tani).

Absent : BOURSIN Thomas.

Secrétaire de séance : Jézabel Sueur

COMMUNICATIONS DU MAIRE

► Rencontre entre les élus et les agents le mercredi 13 décembre 18h30 : présentation de l'équipe aux agents et inversement

► Créneaux piscine : en plus des créneaux piscine et transport déjà confirmés pour les élèves de l'école, j'ai accepté des séances supplémentaires (créneaux cédés par école de Garcelles) et transport. Cela permettra à tous nos élèves du CP au CM2 de suivre et/ou poursuivre le cycle piscine à l'école.

Le coût total pour 27 séances est estimé à environ 6100 €

► Eau du Bassin Caennais : dans le but de préserver la ressource en eau, une démarche de concertation a permis d'élaborer des programmes d'actions adaptées aux problèmes du territoire (nitrates et /ou produits phytosanitaires. Malgré les récentes évolutions réglementaires, des actions d'information et de sensibilisation sont encore à mener, notamment auprès des particuliers. Castine est concernée par une AAC (aires d'alimentation de captages).

Pour relayer ces informations auprès des habitants, des plaquettes de sensibilisation sont à disposition en mairie (1 visant à diminuer les micropolluants dans l'eau et 1 rappelant la réglementation sur les produits phytosanitaires. Ces plaquettes sont également consultables en version numérique sur le site internet d'eau du bassin caennais

► Les illuminations sont allumées depuis le 5 décembre et jusqu'au 6 janvier 2023.

► Monsieur Bellanger a transmis l'échéancier prévu pour le projet Goodwood : le terrassement est prévu pour janvier-février 2023. A partir d'avril et jusqu'à décembre : réalisation de la fresque. L'ouverture du site est envisagée pour la fin juin 2024.

► Monsieur le préfet du Calvados a adressé un courrier de relatif à la prévention des intoxications au monoxyde de carbone, accompagné d'un message de prévention et d'une fiche relative à la réglementation dans les lieux de culte.

► Un conseiller numérique du Département organise des permanences à Le Castelet sur la sensibilisation et l'initiation au numérique sur ordinateur, tablette, smartphone sur rendez-vous individuel ou en atelier. Cette information a été diffusée sur le site et l'application.

► Un nouvel agent technique en renfort de Didier Gallon a été recruté à compter du 1^{er} mars 2023.

► Quelques caravanes des gens du voyage se sont installées aux abords de la future salle des fêtes du vendredi 9 jusqu'au dimanche 11 décembre. Madame Bouchard est allée les rencontrer et ils sont partis le dimanche. Pour rappel un arrêté interdisant le stationnement aux abords du city stade a été pris le 14 mars 2021.

CONVENTION ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

La loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi « ELAN ») a pour objectif de compléter et amender les dispositions relatives à la réforme de la demande et des attributions de logements sociaux, issues des lois ALUR de mars 2014 et Egalité et Citoyenneté de janvier 2017. Cet ensemble législatif place les EPCI dotés d'un Programme Local de l'Habitat en responsabilité pour agir et piloter la stratégie locale en matière d'attribution de logements sociaux.

Cette stratégie intercommunale d'attribution fait partie intégrante de la politique de l'habitat de Caen la mer, traduite dans le PLH 2019-2024. Elle s'articule avec le développement d'une offre en logement social sur Caen la mer. Ces deux leviers participent à l'orientation plus globale de rééquilibrage de l'occupation sociale sur la communauté urbaine.

A ce titre, deux documents doivent être élaborés : le document cadre d'orientations en matière d'attribution des logements sociaux (approuvé par la CIL du 17 avril 2018 et par le conseil communautaire du 27 septembre 2018) et sa traduction opérationnelle, la convention intercommunale d'attribution (CIA), objet de la présente délibération.

Etablie pour une durée de 6 ans (2022-2028), la CIA précise notamment les engagements quantitatifs et qualitatifs des réservataires de logements sociaux et des partenaires concernant les objectifs d'attribution fixés par la réglementation et par le document cadre. Ils sont déclinés comme suit :

Hors quartier prioritaire de la ville (QPV), consacrer 25% des attributions annuelles à des ménages du 1^{er} quartile ;

Dans les QPV, consacrer au moins 50% des attributions annuelles à des ménages des 2ND, 3^{ème} et 4^{ème} quartile ;

Pour l'ensemble des réservataires, consacrer au moins 25% des attributions à des publics prioritaires (L441-1 du CCH). Sont signataires les bailleurs possédant ou gérant du patrimoine sur Caen la mer, les réservataires de ce patrimoine (dont les communes, le Département du calvados, l'Etat, Action Logement, la communauté urbaine Caen la mer), l'Union pour l'Habitat Social de Normandie (UHSN) ainsi que le gestionnaire du fichier départemental de la demande de logement social (AFIDEM).

La communauté urbaine de Caen la mer, a piloté ce dossier notamment en organisant plusieurs temps de travail et de validation (groupes de travail techniques, d'élus, comité de pilotage), associant l'ensemble des partenaires de la politique intercommunale d'attribution (Etat, communes, bailleurs sociaux, UHSN, Action Logement, AFIDEM, AUCAME, ...) qui ont permis d'aboutir à ce projet de convention. La qualité du partenariat avec l'ensemble des acteurs ayant participé à la démarche doit être soulignée.

Concernant l'objectif d'attributions hors QPV au profit des ménages du 1er quartile hors QPV. Sur la moyenne des années 2019-2021, Caen la mer accueille 17% de ménages hors QPV. Afin d'atteindre l'objectif réglementaire de 25%, les contributions de chaque commune et bailleurs sociaux sont territorialisés en prenant en compte certaines spécificités territoriales : présence de Quartier Prioritaire de la ville, présence d'un taux important de logements sociaux...

Les communes disposant de QPV auront pour objectif un taux de contribution à hauteur de 20%,

Les communes ne disposant pas de QPV mais dont le taux de logement social est égal ou supérieur à 40% auront pour objectif un taux de contribution à hauteur de 25%,

Les autres communes de Caen la mer auront pour objectif un taux de contribution à hauteur de 30%.

Concernant l'objectif de 50 % des attributions annuelles à des ménages des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} quartile, il est d'ores et déjà atteint à hauteur de 74%. Comme le précise la CIA, il conviendra cependant de veiller à maintenir le taux validé dans le document cadre des attributions (66%). Une attention particulière devra être portée aux QPV, qui, aujourd'hui se situent en deçà de la moyenne intercommunale.

Concernant l'objectif de 25% des attributions aux ménages prioritaires, il est d'ores et déjà atteint à hauteur de 42%). Il conviendra de veiller à maintenir cet objectif.

Pour l'ensemble de ces objectifs, une évaluation annuelle sera réalisée. Une attention particulière sera portée sur les impacts de ces derniers en matière d'occupation du parc social.

Au-delà des objectifs d'attributions, le projet de CIA détaille un programme d'actions (travail sur les mutations au sein du parc social, harmonisation de certaines pratiques telles que le taux d'effort ou reste à vivre, analyse de l'occupation du parc sociale, ...) ainsi que l'organisation des instances, les modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation des objectifs d'attribution.

Le comité responsable du Plan Départemental pour l'Accès au Logement et L'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), réuni le 10 juin 2022 ainsi que la Conférence Intercommunale du Logement, réunie en séance plénière le 27 juin 2022, ont émis un avis favorable sur le projet de CIA.

Le bureau communautaire de Caen la mer, réuni le 15 septembre 2022, a approuvé le projet de convention intercommunale d'attribution de logements sociaux.

Complément éventuel apporté par la commune

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi « ALUR » et notamment son article 97,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Egalité et à la Citoyenneté,

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution de logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi « ELAN »,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L. 441-1-5, L441-1-6,

VU la délibération n°B-15-08-32 du bureau communautaire en date du 17 septembre 2015 créant la Conférence Intercommunale du Logement,

VU la délibération n°C-2018-09-27/27 du conseil communautaire en date du 27 septembre 2018 approuvant le document cadre des orientations en matière d'attributions de logements sociaux,

VU l'avis favorable du comité responsable du PDALHPD réuni en séance du 10 juin 2022 concernant le projet de CIA,

VU l'avis favorable de la conférence intercommunale du logement réunie en séance plénière le 27 juin 2022,

VU la délibération n°B-2022-09-15/05 du bureau communautaire en date du 15 septembre 2022 adoptant la Convention Intercommunale d'Attributions de logements sociaux, le conseil municipal de Castine-en-Plaine :

Approuve la convention intercommunale d'attribution des logements sociaux sur le territoire de Caen la mer et de la commune

Autorise la Maire à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ASSOCIATION

La société de chasse de Rocquancourt a fait une demande de subvention en mairie pour l'année 2022. Cette subvention n'a pas été votée lors du budget car aucune demande n'avait été formulée par la société de chasse. Celle-ci n'avait pas non plus transmis de rapport d'activité comme demandé à chaque association.

Suite à un appel téléphonique en mairie du président, il lui a été proposé de faire une demande de subvention. La société de chasse a donc fait une demande pour une subvention de 300 € et a fourni un état justificatif de ses dépenses (achat de gibier, assurance à la Fédération de chasse, location des terres).

Suite à la diffusion de ces justificatifs, le conseil municipal décide de verser pour l'année 2022 une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association de chasse St Hubert de Rocquancourt.

INFORMATION SUR LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Les lignes directrices de gestion déterminent la stratégie de pilotage des ressources humaines ainsi que les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents. Elles sont établies pour une durée pluriannuelle de six ans maximum et sont révisables à tout moment. Elles constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines. C'est une obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir les lignes directrices de gestion. La proposition de la collectivité a été validée par le comité technique du Centre de Gestion en date du 20 octobre 2022 et seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

En matière d'avancement de grade, la collectivité a décidé de ne pas établir de critères supplémentaires à ceux du Centre de Gestion et de présenter tous les agents remplissant les conditions, à savoir soit après examen professionnel, compter 3 ans de service effectif, soit à l'ancienneté, avoir 1 an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon et compter au moins 8 ans de services effectifs dans ce grade.

Tous les agents ayant réussi un concours seront nommés sur le grade correspondant.

Pour la promotion interne, l'agent éligible devra être dans la collectivité depuis 5 ans.

Un arrêté du maire portant détermination des lignes directrices de gestion sera pris.

CONVENTION ARCHIVAGE AVEC LE CENTRE DE GESTION

Cette convention est consentie pour une durée d'un an

La visite de diagnostic a permis de déterminer le temps d'intervention à 7 jours, soit 4 jours sur Rocquancourt, 1 jour sur Tilly La Compagne et 1 jour sur Hubert-Folie.

Le centre de gestion s'engage à assurer, pour la collectivité les missions suivantes :

Traitement des archives intermédiaires et historiques (tri, classement, conditionnement, inventaire) et préparation des éliminations. La destruction des documents est validée par les archives départementales du Calvados.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise madame la maire à signer la convention d'archivage avec le Centre de Gestion.

TARIF PRIX DU REPAS CANTINE

Une augmentation du prix des repas a été annoncée par le prestataire API à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'augmentation est de 0.21 € par repas enfant et 0.26 € par repas adulte.

Actuellement le repas enfant est facturé 3 € et le repas adultes 3.10 €.

La commune ne fait pas de bénéfice sur le prix des repas. Le coût du personnel et du pain n'est pas comptabilisé.

Il est proposé d'augmenter le prix du repas en suivant l'évolution des tarifs du prestataire API.

Le conseil municipal, décide de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2023, le prix du repas enfant à 3.20 € et le prix du repas adulte à 3.40 €.

Madame Bouchard est autorisée à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.

PROPOSITION MAINTENANCE INFORMATIQUE

Madame Bouchard a rencontré la société MSI, prestataire informatique.

Cette société propose

=> un audit gratuit du parc informatique de la commune

=> une solution antivirus pour tous les postes : 210€/an pour 7 postes soit 2.50 € par mois et par poste

=> un contrat info gérance intervention curative pour 7 postes : 56€/mois

De plus, en cas de problème de cyber attaque, cette société sera en mesure de répondre aux questions des gendarmes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la solution antivirus proposée par la société MSI, et de faire réaliser l'audit par cette même société.

POINT TRAVAUX

Monsieur Maunoury présente le projet des sanitaires de l'école : bungalow de 18 m² contenant 7 toilettes, adossé à la garderie.

L'entreprise Legoupil industrie a été retenue pour ce projet, pour un coût d'environ 38 866 €. Ce prix n'est pas définitif dans la mesure où la commission a demandé à l'entreprise de faire une meilleure proposition. Les travaux de

terrassement sont à rajouté, environ 10 000 €.

Travaux salle des fêtes : l'appel d'offres sera relancé sur certains lots. Le premier coût d'après les réponses obtenues est de 1 617 000 €, alors que l'estimation de l'architecte était de 1 373 000 €.

Il est envisagé également de transférer certains lots à Caen la mer.

Besoin d'Eco conditionnalité pour avoir des subventions : panneaux solaires.

Les consommations électriques de la commune ont été transmis pour savoir si bénéfiques.

POINT ANIMATION

Venue du père Noël : dimanche 18 décembre à 15h.

Vœux du Maire : vendredi 6 janvier. Priorité aux habitants et agents. Invitation des maires des communes de l'ex Plaine sud de Caen, des conseillers départementaux et de la gendarmerie

Monsieur Villain a élaboré une carte de vœux à transmettre aux communes, conseillers départementaux, gendarmerie....

Galette des seniors : mercredi 18 janvier 2023 à 15h dans la salle de la cantine

Réunion commission animation : le 9 janvier à 18h pour les membres de la commission et 19h avec les associations.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Tani demande pourquoi le lieu des formations informatique pour seniors n'est pas indiqué : cette information sera transmise en fonction des inscriptions.

Madame Desbonnes informe le conseil que le marquage au sol a été réalisé rue de l'avenir. Les panneaux de limitation de vitesse sont également posés.

Monsieur Robert demande où en est l'audit énergétique réalisé avec Caen La Mer. Une réunion est programmée ce jeudi 15 décembre à Caen la Mer.

Madame Chesnel demande où en est le projet de réalisation de graph sur le mur du city stade d'Hubert-Folie. Le projet a été abandonné car ne répondant pas aux souhaits des élus. Elle demande également si la fresque de la cour d'école sera refaite car elle est en mauvais état. Il y a un projet d'agrandissement de la cour, donc il n'est pas prévu de refaire la fresque.

Monsieur Hubert souhaite que quelques élus relisent le bulletin pour d'éventuelles corrections.

Madame Sueur a accueilli le projet jeunes à Tilly samedi 11 décembre. Lors de la distribution des chocolats à l'école ce jeudi, elle a constaté que la température était excessive dans les classes. Le problème sera résolu prochainement avec la mise en place des régulateurs.

Monsieur Mathon a participé à une visio-conférence sur les éoliennes. La Préfecture ne communique pas beaucoup sur les débats proposés. De même, une carte a été établie et les communes sont amenées à se prononcer avant le 21 janvier 2023.

Prochain CM : mardi 24 janvier 2023 à 19h

Réunion d'adjoints : mardi 17 janvier 2023

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h35

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus, et ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme les jours mois et an susdits.